



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 057-245700695-20260422-C20260421_24_FI-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures trente, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

Roland BALCERZAK

Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK, Michel HERGAT, Denis BAUR, Erice GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT, Sylvie BIRCK, Cyril LAUTERFING, Michel SCHMITT, Flavie THEVENET, Katia SORIA, Hervé GROULT, Yves LICHT, Sandra GOMES, Eric PECQUEUR, Thierry MICHEL, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Alain REDINGE, Jonathan ROSA, André DEL PIZZO, Céline CONTRERAS, Hervé PATAT, Aurélie DEROUT, Christophe ZIELINSKI, Magali DE DIJCKER, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, Frédéric MESLARD, Laure BASTIEN, Joseph GHAMO, Evelyne SCHMITTER, Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, Elisabeth SIMONCELLI, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN.

| | | | |
|-----------------------------------|-----------------|---|------------------|
| <u>Absents avec procuration</u> : | Jean-Luc MANSUY | à | Hassan FADI |
| | Nadine GALLINA | à | Hervé PATAT |
| | Joël IMMER | à | Benoit STEINMETZ |
| | Betty DE LUCIA | à | Nicolas MORIN |

Absent excusé : Stéphane PFLUMIO

Date de la convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents : 45
Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Nicolas DZIEZUK



24. Objet : Budget annexe service public d'assainissement non-collectif (SPANC) - Approbation du compte de gestion 2025, vote du compte administratif 2025 et affectation du résultat 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31, L. 2311-5, R. 1612-52,

Considérant le compte de gestion 2025 du budget annexe service public d'assainissement non-collectif établi par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Hayange,

Considérant le compte administratif 2025 du budget annexe service public d'assainissement non-collectif présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant la concordance des écritures et résultats comptables du compte administratif 2025 et du compte de gestion 2025 du budget annexe service public d'assainissement non-collectif,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables ci-dessous :

| CA 2025 | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement | Résultat net antérieur | Dépenses 2025 | Recettes 2025 | Résultat de l'exercice 2025 | Résultat de Clôture de l'exercice 2025 |
|----------------------------------|---|----------------------------------|------------------------|---------------|---------------|-----------------------------|--|
| Fonctionnement | 3 571,76 € | | 3 571,76 € | 6 710,62 € | 6 412,00 € | - 298,62 € | 3 273,14 € |
| Investissement | | | | | | | |
| TOTAL | 3 571,76 € | | 3 571,76 € | 6 710,62 € | 6 412,00 € | - 298,62 € | 3 273,14 € |
| Restes à réaliser Investissement | | | | | | | |
| Résultat global de clôture | | | | | | | 3 273,14 € |

Le résultat comptable de l'exercice 2025 fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement de 3 273,14 € qui peut faire l'objet d'un report en recette en section de fonctionnement. Le budget annexe ne comporte pas de section d'investissement.

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 avril 2026,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2025 du budget annexe service public d'assainissement non-collectif établi par Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Hayange,
- d'adopter le compte administratif 2025 du budget annexe service public d'assainissement non-collectif présenté, conforme au compte de gestion 2025,
- de reporter la somme de 3 273,14 € en recettes, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2026,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 48
 Abstention : 0
 Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 avril 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

